

## BUDGET 2018

### REPORT MODAL DE MARCHANDISES

#### Rapport n°1032

#### Exposé des motifs :

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement nous permettra de réduire notre empreinte écologique.

Fin 2016, le Président de la Région déclarait à l'AFP : « *La Région ne peut pas rester les bras croisés face à la pollution de nos vallées et on veut lancer un grand plan pour la relance du fret ferroviaire alpin* ».

Le Vice-Président en charge des transports lançait une consultation des associations et organisations, souhaitant « *mettre en place des moyens visant à réduire la circulation routière des marchandises* », ... « *dans les délais les plus courts* ». Il proposait de lister « *les lieux de chargement...les plus appropriés, les matériels ferroviaires et routier nécessaires, les services à mettre en place et les difficultés à traiter.* »

Cette consultation a abouti à une délibération votée à l'assemblée régionale le 29 juin 2017 qui proposait : « **de mettre en place une politique régionale en matière de fret afin de favoriser le report modal, par le levier privilégié des investissements avec quatre objectifs :** », dont : « **dynamiser le transport combiné classique rail-route et le mode fluvial en rendant plus performants les lieux de transbordement,** »

Les associations de protection de l'environnement et des populations avaient alors jugé bien timide ce rapport, comme en témoigne un extrait de leur communiqué de presse :

« *A l'issue de cette phase de concertation, les ONG regrettent vivement que la Région ne passe pas clairement à la phase d'action pour un report modal effectif dès 2017, telle qu'elle l'avait annoncée. Les propositions formulées dans ce rapport 543, ne sont ni à la hauteur des enjeux ... ni à la hauteur des propositions qui sont remontées de tous les acteurs lors de la concertation.* »

Le Vice-Président avait alors préparé un amendement de l'exécutif, pour « muscler » le rapport. Malheureusement, ce dernier ayant été retenu à l'assemblée nationale, il a été omis de discuter de l'amendement.

Le Président s'était engagé à mettre en œuvre des actions concrètes dès 2017. Pour tenir les promesses du président en 2018 et répondre concrètement aux attentes des citoyens, nous proposons d'inscrire un budget sur les lignes « transport ferroviaire de marchandises », pour qu'elles ne restent pas vierges :

#### Dispositif :

- **Affecter 5 millions d'€ en autorisations de programme au chapitre 908, sous-fonction 8, rubrique 84 – Transports ferroviaires de marchandises,**
- **Affecter 1 million d'€ en crédits de paiement au chapitre 908, sous-fonction 8, rubrique 84 – Transports ferroviaires de marchandises,**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 1 million d'€ en crédits de paiement sur le chapitre 908 – sous-fonction 2, rubrique 23 « voirie départementale ».**
- **Affecter 5 millions d'€ en autorisations d'engagement au chapitre 938, sous-fonction 8, rubrique 84 – Transports ferroviaires de marchandises**
- **Affecter 1 million d'€ en crédits de fonctionnement au chapitre 938, sous-fonction 8, rubrique 84 – Transports ferroviaires de marchandises**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 1 million d'€ en crédits de fonctionnement au chapitre 938 – sous-fonction 8, rubrique 81 « transports aériens »**